

Calendrier Elections de parents d'élèves – 2023

⇒ **Avant les élections, le plus rapidement possible :**

	Délai réglementaire	Date effective
Convocation d'un Conseil d'école extraordinaire <i>Ordre du jour : choix des modalités de vote aux élections des représentants de parents d'élèves</i>	8 jours avant la date choisie	Au plus tard Lundi 25 septembre
Tenue du Conseil d'école extraordinaire	Date fixée par le Directeur d'école	Au plus tard Mardi 3 octobre
Rédaction du Procès-Verbal qui notifie le choix des modalités du vote <i>(indispensable pour que le scrutin du 13 octobre ne puisse pas être invalidé)</i>		Au plus tard Jeudi 5 octobre

⇒ **En parallèle, opérations du Scrutin du 13 octobre 2023**

	Délai réglementaire	Date effective
Etablissement de la liste électorale	20 jours francs avant le scrutin	Vendredi 22 septembre minuit
Date limite de dépôt des candidatures	10 jours francs avant le scrutin	Lundi 2 octobre minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté <i>(le cas échéant)</i>	8 jours francs avant le scrutin	Mercredi 4 octobre minuit
Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents <i>Attention au délai pour les envois postaux aux parents qui ont une adresse différente de celle de leurs enfants</i>	6 jours francs avant le scrutin	Vendredi 6 octobre minuit
Scrutin		Vendredi 13 octobre
Dépouillement	Immédiatement après la clôture du scrutin	Vendredi 13 octobre
Saisie des résultats dans ECECA	Immédiatement après le dépouillement	Du vendredi 13 au lundi 16 octobre
Proclamation et affichage des résultats	Immédiatement après la saisie des résultats dans ECECA	Du vendredi 13 au lundi 16 octobre
Tirage au sort <i>(le cas échéant)</i>	5 jours ouvrables après le scrutin	Lundi 23 octobre
Contestations <i>(le cas échéant)</i>	5 jours ouvrables après la proclamation des résultats	Du lundi 23 octobre au mardi 24 octobre